

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° I-3069

présenté par
Mme Magnier

à l'amendement n° 2408 (Rect) de M. Giraud

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:

À la fin de l'alinéa 74, substituer à l'année :

« 2023 »

l'année :

« 2025 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à prolonger le bornage du taux réduit de taxe intérieure sur la consommation pour le B100, carburant diesel synthétisé à partir d'acides gras.